

Reconnaissance des Pilotes à SUR : le compte n'y est pas !

À travers une communication syndicale, la CGT-RATP s'était exprimée au mois de juin sur la négociation portant sur la création d'une prime de performance pour les Pilotes des Khéops et Relais de Sécurisation de l'UO SRM et les Pilotes de l'UO PCS.

Dans ce tract, la **CGT pointait les insuffisances de ce futur protocole** et invitait la Direction à revoir sa copie et à proposer un écrit basé sur **une réelle reconnaissance du professionnalisme des Pilotes du département SUR.**

Une organisation syndicale ayant engagée sa signature, la direction n'a pas jugé nécessaire **de changer le fond de son texte** et ce protocole est donc une grande déception pour les agents concernés et la reconnaissance de leur travail et leur professionnalisme. **Pour la CGT c'est une occasion manquée.**



L'organisation syndicale signataire ne peut pas se retrancher derrière l'argument qui consiste à dire « *c'est mieux que rien, on verra après* » ou encore à céder à la pression du risque de relevé de décisions. Le volet social venant accompagner un dossier ne peut pas être un levier de chantage à la signature par la direction pour les organisations syndicales. **C'est elle seule qui décide d'allouer ou pas le volet social aux agents qui vient en compensation d'une réorganisation.**

Il faut bien mesurer les conséquences de ce protocole...

Ce protocole, qui se veut être un texte portant sur la reconnaissance du niveau de responsabilité des Pilotes du département SUR, **stigmatise et pénalise les agents en arrêt de travail pour cause de blessure ou de maladie, y compris dans la cadre de certains accidents du travail** (codes de pointage 771 et 773) ! Seul l'accident de travail avec un tiers identifié est pris en compte.



Pour la CGT, la reconnaissance du professionnalisme doit s'apprécier sur **des critères objectifs liés à l'activité** et non pas sur des risques liés à la maladie ou aux accidents du travail.

Concernant la partie variable de la prime pour les Pilotes de Sécurité GPSR des Khéops et Relais de Sécurisation de l'UO SRM, la **CGT y voit un certain nombre de dangers.**

Dans tous les secteurs de l'entreprise, et même au-delà, où des primes liées à des productions de relevés d'infractions ont été créées, **des difficultés sont apparues à court terme.** (Tentation de faire toujours plus, limites du cadre légal, pression de la hiérarchie, etc.).

Les agents du GPSR travaillent dans un cadre juridique très strict, avec un code de déontologie et la **reconnaissance de leur utilité et de leur savoir-faire ne peut se mesurer avec ce genre d'indicateurs !**

Pour ce qui est de la partie variable des Pilotes de Sécurité GPSR du CTIV de l'UO PCS, outre le fait que c'est une belle usine à gaz, **il est demandé aux agents d'atteindre des objectifs pour lesquels ils**

n'ont pas toutes les cartes en main. Taux d'investigation sur des enregistrement d'images, nombre global de demandes de recherches traitées, présence au poste de travail, **autant de critères qui ne sont pas en lien avec les compétences professionnelles des agents.**

De plus ces critères seront analysés lors de l'EAP et auront forcément un impact sur l'avancement des agents !

Alors oui, **nous pouvons comprendre que certains agents attendent cette hypothétique prime** (entre 0 et 58€ brut/mois pour les Pilotes des Khéops et Relais de Sécurisation et entre 0 et 41€ brut/mois pour les Pilotes du CTIV de l'UO PCS) pour arrondir les fins de mois.

Mais pour la CGT, **les contreparties attendues par la Direction du Département SUR ne seront pas sans conséquences** sur le travail des pilotes et en cascade sur les agents de l'équipe et le collectif de travail.



De même absolument rien n'est prévu dans ce protocole pour les agents « faisant fonction » de pilote.

Au regard de ces éléments, notre organisation syndicale n'a pas engagé sa signature sur ce protocole.

Nous le réaffirmons, au-delà des primes, qui ne sont qu'un complément de rémunération, **ce sont des salaires dont veut discuter la CGT.**

Il est temps que le département SUR ouvre ce dossier et **propose un vrai déroulement de carrière basé sur la reconnaissance des qualifications des agents de SUR.**

Un déroulement de carrière qui reconnaisse **le rôle essentiel des agents de sécurité de la RATP** dans la réussite du nouveau contrat signé avec IDFM.

Un déroulement de carrière qui **ne pénalise pas les agents et particulièrement les jeunes embauchés et offre de réelles perspectives aux agents en seconde partie de carrière.**

Les représentants de la CGT à SUR sont à votre disposition pour échanger avec vous lors des HIS.



Se Syndiquer

Nom..... Prénom.....

Téléphone..... E-mail.....

Département.....

Bulletin d'adhésion à renvoyer par courrier intérieur à :

UGICT / CGT-RATP 85 Rue Charlot CHOT / CHARLOT

Tel : 01 44 84 52 45 - Int : 58770 - Mail : orga.ugict.ratp@gmail.com

